SUPPLÉMENT
AU DERNIER OUVRAGE.
DE M. DE CALONNE,
INTITULÉ
De l'état de la FRANCE, *présent & à venir.*

NOTE PREMIÈRE.

JUSQUES *à quand serez-vous le jouet d'une association d'intriguans, d'enthousiastes & de dupes, qui agissent comme si, en les déléguant, &c.* (Page VIII.)

Si M. de Calonne étoit à Paris, ce ne sont pas les traits sous lesquels il dépeindroit, non les Députés en général, mais cette partie honteuse, seule auteur de nos calamités. Ils ne prennent plus la peine d'*intriguer*, ils se croient tellement les maîtres des événemens & les arbitres de tous les pouvoirs, qu'ils disposent du sort de vingt-quatre millions d'hommes, sans songer seulement qu'ils pourroient un jour, la lanterne à la main, chercher les coupables audacieux. L'intrigue suppose encore une espèce de pudeur, dont nos Souverains se sont affranchis depuis long-tems.

Ils ne sont pas *enthousiastes* non-plus. Nul principe ne les dirige. Quelques velléités de république percent de tems en tems, mais elles se per-

dent dans les douceurs de l'anarchie. Quand on n'eſt rien par ſoi-même, on n'eſpère que du bouleverſement général, ou l'on prend le mouvement pour de l'activité, la déclamation pour de l'éloquence, la vanité pour le ſentiment de ſes forces. L'enthouſiaſme n'eſt que l'exagération de la vertu; tandis que dans ce parti on n'en retrouve ſeulement pas les veſtiges.

Moins encore ces Meſſieurs ſont-ils *dupes*. Les uns ont des places, les autres des ſommes conſidérables. Ceux qui dévoient, prêtent maintenant à pluſieurs; il en a été des dix-huit francs, comme de la multiplication des pains. D'autres ont dit: faites que ces papiers deviennent des écus, & le miracle s'eſt fait.

Si M. de Calonne étoit parfaitement inſtruit, il nous auroit repréſenté des hommes ſans capacité, deſtructeurs pour ſe rendre néceſſaires, trop orgueilleux pour retrograder, & trop foibles pour arriver au but; aſſez imprudents pour s'être jettés dans un embarras qu'ils eſpèrent cacher au peuple facile à tromper, tant qu'il eſt ſous le charme, mais vindicatif juſqu'à la férocité, s'il ſe ſoupçonne ſeulement le jouet de ceux dont il a créé la puiſſance. Enfin, M. de Calonne nous auroit peint des hommes, qui après avoir inutilement affligé la Religion, ſe ſont joués des ſermens, des propriétés de leurs égaux, des promeſſes de leurs pères, des vœux de leurs concitoyens & des beſoins du peuple.

NOTE II.

C'eſt pour la Liberté que le Roi & la Reine, arrachés de leur Palais, à travers les corps ſanglans de leurs Gardes, maſſacrés ſous leurs yeux,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ſont retenus priſonniers dans leur Capitale! (Page VIII.)

On eſt dans l'erreur, à Londres, ſi l'on croit le Roi & la Reîne de France priſonniers. Ils peuvent aller de St. Cloud à Paris, & de Paris à St. Cloud. A la vérité, il faut y demeurer ſous les yeux de ſix cents révolutionnaires, & venir ſe préſenter tous les Dimanches à la majeſté du peuple Pariſien. Il ne faut aller ni à Rambouillet, ni à Marly, ni à Fontainebleau, ni à Compiégne, même aux frais de la liſte civile, mais d'ailleurs ils ſont parfaitement libres. Il ne faut pas j'en conviens, chaſſer ſeul dans ſon parc. Si le Roi en a l'uſage aujourd'hui, il appartient demain au bon Peuple de la bonne ville de Paris. Fatigué de tant d'entraves, il préfère, il eſt vrai, de réformer ſon équipage & de faire vendre ſes chevaux; mais d'ailleurs, il eſt parfaitement libre de gouter les plaiſirs de la chaſſe. On doit convenir, pour être équitable, que ſouvent le Roi apprend, dans ſon Palais des Tuilleries, qu'on demande, par paſſe-tems, la tête de quelques-uns de ſes Miniſtres, & qu'on a fait la partie de pendre les plus récalcitrans, pour donner une petite leçon au pouvoir exécutif. Le Roi ne peut pas, il eſt vrai, fuir une terre ſi ſouvent abreuvée de ſang; mais il eſt libre de fermer ſa fenêtre, pour ne pas ſouiller ſes yeux des plaiſirs de la Nation.

Le Roi eſt le maître de ſanctionner ou d'examiner, de viſiter des Provinces, de ſe former une Maiſon militaire, de punir les auteurs des inſurrections; il eſt même prié d'employer ſon pouvoir; mais s'il en riſque l'uſage, on vient lui dire avec reſpect que l'on ne répond pas du peuple, qui

manifeſte ſes allarmes par des projets hoſtiles, & amène quelques pièces de canon pour faire des remontrances reſpectueuſes. A ces légers inconvéniens près, le Roi & la Reine jouiſſent d'une parfaite liberté.

Il n'eſt pas étonnant que M. de Calonne ait été induit en erreur. Les Journaux ne ſont qu'à moitié inſtruits, & ne ſavent pas au juſte en quoi conſiſte la vraie Liberté. Qu'on ſache donc, une fois pour toutes, que l'homme vraiment libre peut toujours, à condition qu'il ne voudra jamais. Ces principes inconnus ſur les bords de la Tamiſe, y parviendront bientôt; car M. Lameth a aſſuré l'Aſſemblée que les grands mouvemens de la Révolution de France, électriſoient toutes les Nations Européennes. Quand M. Lameth a parlé, *Magiſter dixit.*

NOTE III.

Comment eſt-on aſſez peu verſé dans la ſcience politique, pour ignorer que les Gouvernemens ſe font avec le tems, mais qu'on ne les fait pas? (Page 2)

Non-ſeulement on l'ignore, mais on ſeroit déſeſpéré d'être convaincu d'une pareille vérité. On croit qu'il en eſt d'une Conſtitution comme d'une Tragédie, ouvrage difficile pour le vulgaire, mais très-aiſé pour les gens d'eſprit. Cinq ou ſix hommes qui pouvoient ſans doute ſe diſtinguer dans leurs carrières, ſe ſont mis en tête de recréer le monde moral, & de refondre la ſociété. Ils ont trouvé un Roi docile, un Miniſtre foible, un peuple crédule; ils ont ſaiſi le moment où la Religion étoit ſans Apôtres, la Patrie ſans Défenſeurs, l'Etat ſans Hommes, le tréſor ſans reſſource; &

ils ont commencé à tout détruire, ſous la promeſſe d'une amélioration idéale.

On peut enviſager leurs manœuvres comme une vraie conſpiration ; les fondemens en ont été jettés dans des Aſſemblées nocturnes, dont les membres élus au ſcrutin, profeſſoient hautement la deſtruction de l'Ordre & des Lois anciennes. Ces ténébreux Conciliabules, ſe ſont bientôt changés en cercles nombreux, où les Docteurs de l'anarchie ont apporté leurs dogmes, revétus de charmes de l'éloquence. Là ſe ſont formés des élèves dignes de leurs maîtres. On les a armés d'une torche & on leur a dit : » partez, répandez-vous dans les Provinces, créez des clubs, baptiſez les amis de la révolution, embraſez-les de l'ardeur Patriotique que vous avez vue en nous ; dites au Peuple en notre nom, qu'il eſt ſouverain & individuellement l'égal de tout ce qui reſpire ; que les dîmes ſont une vexation ; les impôts, un vol royal ; les Châteaux, une inſulte aux chaumières ; les loix anciennes, des inſtrumens du deſpotiſme. Allez, Evangéliſez ſur toute la terre ; & pour que vos pas ſoient marqués par autant de ſuccès, nous faiſons deſcendre ſur vous le don des Langues. » Alors on vit au-deſſus de leurs têtes des flamêches à travers deſquelles on liſoit ces mots : Liberté, Régénération, Civiſme, la Loi, la Nation, Convention, Départemens, Eligibilité, Pouvoirs & Municipalités.

C'eſt ainſi qu'on s'eſt flatté de faire dans quelques mois un Gouvernement, de démentir les Philoſophes & les penſeurs de tous les ſiècles & de tous les pays, d'anéantir les Lois & les Coutumes gouvernantes de l'eſprit humain, & de changer enfin juſqu'à la morale, dépôt ſacré, tranſmis par les

Confucius, les Platon, les Epictète, religieuſement conſervé juſqu'à nos jours, du moins dans nos livres, ſi la foibleſſe humaine y avoit porté quelqu'atteinte.

NOTE IV.

Dépuis le règne de cette Aſſemblée, la miſère du peuple n'a fait que s'accroître ; ſes moyens de ſubſiſtances ſe ſont appauvris, & une ſuite d'opérations mal combinées lui a préparé une aggravation de charges, devenue inévitable. (Pag. 6.)

Je défie que dans la Chronologie de nos Rois on m'en cite un qui ait gouverné auſſi deſpotiquement, que l'Aſſemblée nationale, fondatrice de la Liberté, a régné ſur nous depuis dix-neuf mois. Les Magiſtrats en corps, des Officiers-généraux, la gloire de nos armes, ont été forcés de venir s'humilier devant elle ; & ſi leur innocence, appuyée d'une noble fierté, leur conſeilloit d'abjurer un état qui les expoſoit à tant d'abaiſſement, on les menaçoit de la colère du peuple. Tels autrefois, à Rome, ceux qui avoient le malheur de déplaire à des Empereurs que je n'oſe nommer, étoient livrés aux bêtes féroces, qui chez ce peuple faiſoient les ſanglantes fonctions de boureau.

Par quel charme l'Aſſemblée a-t-elle faſciné les yeux du peuple au point de l'armer contre lui-même, & d'en employer la moitié pour aſſervir l'autre, puiſque ce peuple a tant de feuilles conſacrées à ſon inſtruction ? Comment ignore-t-il que les biens nationaux ſont uniquement deſtinés à l'acquittement des dettes auxquelles il n'a eu nulle part ? Qu'au lieu de quatre cents quatre-vingt & tant de millions levés ſur lui, il eſt con-

damné à en trouver au moins ſix cents ? Que les charges ſeront d'autant plus fortes, qu'elles ſeront ſupportées par une moindre quantité, puiſque la miſère, l'expatriation & le coup terrible porté à l'induſtrie, diminuent ſenſiblement la population.

Le peuple s'appercevra enfin, que ſi juſqu'à ce jour on n'a rien tenu de ce qu'on lui avoit promis, on tiendra moins encore ce qu'on lui promet, puiſque chaque heure, chaque minute, chaque inſtant, altèrent la confiance, ſans laquelle toute promeſſe eſt illuſoire, & tout projet un ſimple apperçu.

La convocation d'une grande Aſſemblée étoit un ſpectacle nouveau. Le peuple a cru de bonne foi qu'on alloit enfin s'occuper de lui ; on lui a donné la poſſibilité d'entrer dans toutes les parties de l'adminiſtration. Il eſt Citoyen actif, Juge actif, Soldat actif. Que ſignifient tous ces grands mots, ſi on exige ce qu'il n'a pas, & ſi le Gouvernement eſt organiſé de manière à couter plus que le Royaume ne peut payer ; or, il eſt démontré que toutes les impoſitions adoptées ne peuvent pas produire la ſomme réputée néceſſaire. Ce peuple ne ſera donc pas ſoulagé, il a donc été trompé ? &c.

NOTE V.

Depuis qu'ils ont déclaré que la Révolution étoit achevée, n'en être pas enchanté, témoigner des doutes, l'improuver eſt une trahiſon, un crime de lèze-nation, & le dernier ſupplice n'a pas été trouvé aſſez rigoureux pour l'expier.

M. de Calonne eſt dans l'erreur ; l'Aſſemblée

eſt infiniment plus endurante qu'il ne l'imagine. Jamais Corps adminiſtratif n'a été ſi perſiflé, ſi baffoué, ſi vilipendé, ſi chanſonné, tant hué, tant parodié, tant berné, tant ridiculiſé, ſi fort conſpué, ſi fort honni, ſi cruellement plaiſanté, ſi complettement déjoué, que celui dont il examine les travaux. Les ſeuls titres des brochures dirigées contre lui, formeroient un mortel *in-folio*. On tapiſſeroit la halle au bled des gravures allégoriques pour embellir le recueil de ſes œuvres. Des comédies, des ſatires de toutes eſpèces, des triographies vraies juſqu'au ſcandale. Un Evêque danſant la branballa; un Avocat, Trapu Courtaud accouchant d'une fille qui n'eſt pas encore née; un Abbé métamorphoſé en Priape, un Colonel en Bacchus; quatre Enragés dans une lanterne magique; Chapelier appellé à l'honneur d'un grand hyménée; d'Aiguillon en juppes; Grégoire avec une barbe de Juif, couché ſur le ſein d'une Mulâtreſſe; des ſobriquets qui arriveront à la poſtérité, tels que le Général Lameth, la commère Freteau; la Guillotine, Riquet à l'enchère. On met le viſage de l'un ſur le col d'un bélier, la tête de l'autre ſur celui d'une grue, & l'aimable Camus au milieu d'outres enflés de vents.

Ces irrévérences & tant d'autres, non-ſeulement n'expoſent pas au dernier ſupplice, mais on ſe permet d'en rire, & ſur cet objet la tolérance eſt complette. De peur que les jolies chanſons qui ornent les actes des Apôtres ne vieilliſſent avec les évènemens, on a formé des étrennes nationales dont l'imprimeur ira faire hommage à chaque Député, & certes, Meſſieurs Bouche, Trou, l'Anus, s'y trouveront placés comme ils le méritent.

Cette

Cette tolérance, au reſte, eſt jugée très-adroite par ceux qui ſont au fait de la carte. Pluſieurs de ces Meſſieurs prétendent que, lorſqu'on eſt très-ridicule, on n'eſt jamais fort odieux ; qu'on ne fait jamais de plaiſantairies ſur les grands ſcélérats, & qu'il vaut mieux eſſuyer la gaîté maligne du Vaudeville, que la fureur pindarique des Philippiques. C'eſt du moins le ſentiment de trois jeunes Légiſlateurs liés, *pour cauſe*, de l'amitié la plus conſtante.

NOTE VI.

Rien n'eſt donc plus incertain que l'époque à laquelle l'aſſemblée regnante voudra clore ſes ſéances, mettre un terme à ſa puiſſance & faire place à ce qu'elle appelle une première Légiſlature. (Page 15).

Le Miniſtre n'eſt pas bien au fait ; quatre opinions dominent ſur cet article important.

La première & la plus nombreuſe, eſt celle des *nuls*, qui n'ont ni aſſez de poumons, ni aſſez de talens pour énoncer ce qu'ils penſent. Exilés même dans le ſein de la Capitale, l'un a perdu ſon Evêché, l'autre a vu diminuer ſa Cure ; celui-ci eſt privé de ſa charge, celui-là de ſa penſion ; preſque tous ont perdu de vue leurs affaires domeſtiques ; les non-valeurs d'un côté, le cocuage de l'autre, les ramènent avec chagrin ſur une abſence qu'ils croyoient moins longue & plus profitable.

La ſeconde claſſe eſt compoſée de ceux qui ont été élus pour être Maires ; Préſidens de Département, Commandans de la Garde nationale, Juges

de Diſtrict, & qui ſoupirent pour ces jouiſſances populaires. Confondus ſur les bancs du manège, ils ne peuvent pas briller à leur aiſe ; au lieu que décorés de l'Echarpe Municipale, ou ſurmontés de la plume judiciaire, ils jouiront de la plénitude de leur gloire.

La troiſième opinion eſt celle des grands talens, s'appercevant intérieurement qu'ils ne font que ſe répéter, qu'ils s'usent dans les orages de la Tribune & voudroient pénétrer dans ce miniſtère toujours ſecrettement, quoiqu'en proie aux ſarcaſmes amers du célèbre Lameth, du célèbre Robes-pierre, du célèbre Regnaut.

Enfin la dernière claſſe renferme ceux qui mourront dans le ſouvenir des hommes le lendemain de la clôture de l'Aſſemblée, qui rentreront dans le néant dont les bailliages d'écus les avoient tirés ; qui rentrés alors dans la claſſe vulgaire où ils étoient nés, recevront la digne récompenſe de leurs hauts faits, & compteront avec les Nobles de leurs titres annéantis, avec les Prêtres de leurs bénéfices uſurpés, avec les Magiſtrats de leurs charges abolies, avec le Peuple de la misère profonde dont ils auront été les inſtrumens perfides.

D'après ces données, M. de Calonne peut juger, s'il eſt facile d'aſſigner le terme où la France ſera délivrée du fléau national.

NOTE VII.

Sous tous les points de vue, la tâche que l'Aſſemblée nationale laiſſeroit à la Légiſlature ſubſéquente ſeroit au-deſſus de toutes les forces de l'eſprit humain, (*Page 29*).

Si M. de Calonne avoit assisté aux Assemblées succursales (comment nommer autrement les clubs des Jacobins & de 1789), il sauroit qu'il est grandement question *d'interprêter* le décret qui ne permet pas aux Membres actuels, d'être réélus. Si le funeste règlement peut être modifié, alors ce seront les mêmes hommes & conséquemment les mêmes dogmes. Alors on se transmettra l'infaillibilité de législature. Les anciens formeront les Législateurs novices. Le poids de l'expérience, joint à l'avantage du génie, en imposera aux nouveaux venus qui viendront plutôt pour applaudir que pour voter.

Il faut, à la vérité, que les Assemblées primaires veuillent réélire & supprimer les instructions. On leur dira que le grand œuvre de la Constitution a besoin d'être consolidé ; plusieurs des Membres actuels devenus chefs ou Membres des Départemens prendront de l'influence sur les Citoyens électeurs ; on vantera l'éloquence de l'un, le patriotisme de l'autre. On représentera celui-ci le pistolet à la main, blessant au front l'Aristocratie ; celui-là privé de la liberté, pour avoir défendu la cause du Peuple. Tous auront des droits à la reconnoissance, & pourvu qu'on ne soit entiché ni de noblesse, ni de sacerdoce, ni de magistrature, ni de raison, ni d'amour de la paix, ni d'idées saines ; on pourra réunir les suffrages qui donnent la couronne législative.

La *convention* se doute que la législature à venir, fortifiée de son exemple, se créeroit Souveraine de toutes les volontés nées & à naître, & formeroit dans son sein des Comités de cassation, de révision, de modification ; & se mettroit à faire des droits de l'homme, des décrets, des plans de

finances, jusqu'à ce que de destruction en destruction, on ne fût plus à qui commander, à qui obéir. Avant de se séparer, elle mettra un frein à ce besoin de régner, & disposera tout, de manière qu'à l'avenir la France n'aie plus que des *Assemblées conservatrices*; les Loix de la *convention* seront déposées dans l'arche; quiconque y touchera, sera frappé de mort.

NOTE VIII.

Le déficit nouveau composé des diminutions de recette & des augmentations de dépense survenue depuis l'ouverture de l'Assemblée, moins le produit des réductions économiques, est de 255,724,000 (Pag. 59).

Ici M. de Calonne compromet un peu sa manière grande & large de voir les objets : qu'est-ce que cette somme en comparaison de tout le bonheur qu'elle nous a procuré. Si l'on considère le rôle que nous jouons au dehors, l'aisance intérieure, la prospérité de notre commerce, nos panaches, nos épaulettes, nos ceintures, les régimens Royal-pituite, Royal-bonbon, des chasseurs, des sapeurs; des grenadiers, des coupe-têtes, des jurys; peut-on s'appercevoir seulement de quelques centaines de millions? Quand on est libre, qu'importe que l'on paye!

Quelle est la Révolution qui n'ait pas coûté du sang, de l'or, & la paix! Les Français sont plaisans; ils s'imaginent que l'égalité se donne pour rien. Non, si l'on soumet les opérations de l'Assemblée à des calculs arithmétiques, on la trouvera bien économe. Voici le double du mémoire qu'elle présentera au Peuple français.

Pour la liberté complette de dire, imprimer, pendre au beſoin. - - - - - - 24, 000, 000.

Pour la deſtruction des Noles, des armoiries, des titres, préliminaire de l'égalité parfaite - - - - - 15, 000, 000.

Pour la conquête des biens eccléſiaſtiques, qui coûtera la diffamation de tous les ſiècles. - - - - - 8, 000, 000.

Pour avoir abattu l'hydre du deſpotiſme, c'eſt-à-dire dépouillé le Roi de toutes ſes prérogatives. - - 10, 000, 000.

Pour avoir refait à neuf un ordre judiciaire complet pour toutes les claſſes de Citoyens. - - - - - - - 24 ſ.

Pour avoir multiplié ſes Commiſſaires au dehors & au dedans. - - 18, 000, 000.

Pour un plan d'armée ajuſté ſuivant les principes de la liberté. - 320.

Pour ſept volumes de décrets, bons ou mauvais, eſtimés l'un dans l'autre à mille livres. - - - - - - 11, 600, 000.

Pour avoir étouffé tout ſentiment d'humanité dans la réduction des penſions. - - - - - - - - - 60, 000, 000.

Pour avoir mis à la raiſon les douze claſſes de Parlemens. - - - 12, 000, 000.

Pour avoir purgé la France des Régiſſeurs, Fermiers, Receveurs-généraux, Tréſoriers, & généralement de toute eſpèce de ſangſues de finances. - - - - - - - 18, 000, 000.

Pour avoir donné à la Nation, en eſpèces colorées, douze cents millions pour ſes menus plaiſirs. - zero.

Pour avoir accepté la Contribu-

tion Patriotique & mis à même la Nation de s'immortaliſer. - - - - 6 ſ.

Pour frais de ſermens, de fédération, de banderole, d'épaulettes, de dîner, de tambours, de muſique, de bonnets, d'illuminations, de complimens, de deviſes, d'arcs-de-triomphe, d'autels. - - - - - 32, 000, 000.

Pour l'érection de quarante-deux mille Municipalités toutes jugeantes, informantes & en état de faire le ſervice. - - - - - - - - - - 9.

Pour s'être ſacrifiés en inſtituant des Comités de recherche. - - - 30, 000, 000.

TOTAL. - - - 294, 600, 000.

Le Mémoire ſera réduit, il eſt fait en conſéquence; il reſtera deux cents cinquante millions bien reconnus.

Ainſi, M. de Calonne a tort d'appuyer ſur le déficit, d'autant mieux que l'Aſſemblée n'a pas mis dans ſon Mémoire une foule d'objets qui doivent lui avoir infiniment coûté, & qui tôt ou tard l'expoſent à des repréſentations déſagréables. Elle ſe voit à jamais l'idole du Peuple. Auroit-elle déjà oublié le ſort de ce Miniſtre rappellé, comme emportant avec lui le ſalut de l'État, promené en triomphe dans la Capitale, comme le Dieu que les provinces révéroient; & quelque mois après obligé de s'enfuir, détenu dans un cabaret, oublié avant qu'il eût gagné les frontieres; il n'étoit pas ſans lettres, ni ſans talens, on dit qu'il avoit des vertus!

NOTE IX.

Celui qui disoit il y a un an, que le papier-monnoie est un vol, un impot sur le Peuple.... *Qu'il* attente à la Liberté nationale.... *Que* c'est la peste circulante, *soutient aujourd'hui avec chaleur qu'il faut se hâter d'en répandre pour deux milliards, & que s'y opposer c'est être ennemi de l'État!* (Page 76).

Si un orateur étoit obligé d'avoir toujours raison, c'est un métier qu'il seroit impossible de faire long-temps. Son affaire n'est pas de savoir qui a tort ou raison, mais de faire vouloir à la multitude ce que son parti veut pour ses intérêts. M. de Mirabeau a toujours raison, puisqu'il parvient toujours à son but. Il se contredit, cela peut être. Lorsqu'il ne vouloit pas d'Assignats, il n'y en eut point, il avoit raison. Lorsqu'il en veut, on en crée, il a raison encore. Ce n'est pas lui qu'il faut inculper, mais la tourbe vacillante qu'il traîne à sa suite & qu'il fait voter à son gré.

M. de Calonne se demande si l'on veut nous faire croire qu'un papier qu'on est forcé de prendre en paiement & qu'on ne peut pas convertir en argent à volonté, n'est pas *papier-monnoie*; oui, sans doute, on veut nous le faire croire, il étoit bien plus difficile de nous persuader que l'hypothèque de ce papier étoit à la Nation; & mille autres absurdités aussi palpables.

Si l'on doutoit de ces vérités nouvelles, vous verriez arriver le bataillon des Cordeliers précédé de son Canon, suivi des *vieillards*, qui acheveroient la preuve. S'il restoit encore des inquiétudes, une

cinquantaine de Forts de la halle, ou la brillante jeuneſſe de St. Marceau vous démontreroit, à la lueur de la lanterne, qu'il faut croire tout ce qui eſt décrété.

L'ex-Miniſtre eſt excuſable de tomber dans de pareilles erreurs. Abſent de Paris depuis quatre ans, il ſe le repréſente tel qu'il a été; ou du moins il ne ſe fait pas une idée nette des progrès que fait une Nation ſur les aîles de la Liberté! Il ne ſe repréſente pas un Peuple toujours prêt à couper les têtes.... de l'hydre des préjugés un Peuple philoſophe qu'on a inveſti du Gouvernement, &c.

S'il ſe trompe ſur l'état actuel de la ville de Paris, il eſt difficile de réfuter ſa doctrine ſur les Aſſignats. Celui qui prétend qu'ils n'ont pour *ennemis que des êtres malveillans*, leur rendront ſans doute l'eſtime que M. de Calonne vient de leur enlever. Ils ne ſont pas dans la poſition de rien haſarder.

NOTE X.

Je ne doute pas que M. l'Abbé Maury, MM. Monlauſier, Dupont, Bergaſſe, Deſmeuniers, Malouet, & tous les bons eſprits, n'ayent pareillement employé leurs talens & leurs efforts que pour déſiller les yeux de ceux qui entendent trop peu *à ces matières & démaſquer les vues de ceux qui y* entendent trop (page 84.)

Pourquoi M. de Calonne n'a-t-il pas auſſi nommé MM. Lameth, Montmorency, Barnave, Blin, Roberſpierre, Regnaud, Goupil? eſt-ce que ce ne ſont pas de bons eſprits? S'il étoit à Paris, il auroit un bon coup de piſtolet au-deſſus de l'œuil gauche, pour lui apprendre à établir de ſemblables diſtinctions.

Deux

Deux balles, pour avoir préſumé que l'Aſſemblée renfermoit des Députés qui *entendoient trop* à ces matières. Je penſe, au contraire, que MM. Fréteau, Martineau, Camus, Merlin, entendent tout auſſi bien la matière des Aſſignats que celles dont ils nous ont entretenus juſqu'à la fatigue.

Mais trois balles, ſur-tout pour ce mot épigrammatique *demaſquer les vues de* ceux *qui y entendent trop*! Je ſuis loin de croire qu'un *Solon* moderne ſe laiſſât tenter par quelques millions; mais ſi cela étoit poſſible, il ne l'eût fait certainement que pour prouver qu'il ne tient point les Aſſignats, pour des feuilles de chênes, & que le Peuple doit y prendre confiance. Il s'y ſeroit en quelque moment dévoué, pour la republique.

Que la Nation ferme l'oreille à tous les ſoupçons qu'on veut lui inſinuer; pour certaines opérations clandeſtines, il faut des confidens, & ceux qui *y entendent trop* ne s'eſtiment pas aſſez pour ſe rendre mutuellement complices. Si tous les aſpirans étoient du complot anti-patriotique, les biens nationaux ne ſuffiroient pas à leur ambition. S'il n'y avoit que des élus, ils ſeroient ſurveillés par ceux qui, non moins avides, n'aſſiſteroient pas au partage. Eh! puis joignez à cette impoſſibilité, un grand fonds de vertu, de délicateſſe, de déſintéreſſement, les qualités que dérobe la modeſtie ſont les plus inconteſtables. Pluſieurs de nos ſages ne paroiſſent pas ce qu'ils ſont, & ne ſont pas non plus ce qu'ils paroiſſent; ſi j'embraſſe leur cauſe, c'eſt que M. de Calonne a, ſur eux l'avantage de l'eſprit & des connoiſſances; il faut toujours prendre le parti du plus foible.

NOTE XI.

Les étrangers qui liront cet ouvrage auront peine à le croire : ils ne concevront pas qu'une Nation ſpirituelle, & qui ſe pique de vouloir inſtruire l'univers, ſoit aſſez inconſidérée pour confier ſa deſtinée à des hommes qui n'ont pas été un ſeul inſtant de leur vie exercés dans l'art de gouverner l'Etat.... Et qu'on ait réformé, écarté, réduit au ſilence des hommes très-habiles, exercés à prononcer ſur les matières d'impôt. (Page 30.)

Il me ſemble au contraire, que deux cent trente ſix Avocats, qui ont paſſé leur vie à ſoutenir le pour & le contre, que deux Libraires, quinze Médecins, deux Directeurs de monnoie, un maître d'hôtel, ſix Lieutenans particuliers des Eaux & Forêts, un Recteur d'univerſité, huit Chanoines, un Religieux, ſont très-en état de décider les grandes queſtions de finances ; il me ſemble que quarante & un Marquis, deux Maîtres, de Forges, un Secrétaire du Point d'Honneur dix Notaires, & deux Maîtres en Droit, étoient ce qu'il falloit pour décider la ſupreſſion des Ordres monaſtiques & la ſpoliation des titulaires ; il me ſemble enfin que quarante Cultivateurs, un Entrepoſeur de tabac, neuf grands Vicaires & deux cent quatorze Curés étoient prépondérans pour prononcer ſur-tout ce qui regarde l'armée de ligne & la Marine.

Et qu'on ne diſe pas, que tant de connoiſſances diverſes ont été appliquées aux différents partis. Quand tout le monde opine tout le monde influe, ſur la loi qu'on décrète. Ainſi le Prévôt de Maré-

chauffé a prononcé la mort du Clergé comme le fougueux Martineau.

On a imaginé que pour remédier aux abus, il ſuffiſoit de décider le contraire de ce qui exiſtoit précédemment. Les Parlemens étoient ambitieux; plus de Parlemens : les Intendans deſpoſtes, plus d'Intendans; les Préſidiaux un peu ignores, plus de Préſidiaux; les financiers trop avides, plus de financiers; quelques Moines inutiles, plus de veſtiges de couvent; il ne falloit pas un grand effort de génie pour opérer ainſi. Si d'après ce brillant modele les provinces diſoient : les délégués n'obéiſſent pas à nos volontés connues; ils allument dans leurs ſéances le foyer de toutes les paſſions; les uns s'enfuient; les autres s'échappent en propos imprudens, plus d'Aſſemblées nationales, deſpotiques ruineuſes, deſtructives des propriétés.

NOTE XII.

On voit clairement que le Tiers-État étoit bien éloigné de penſer qu'il pût être queſtion de ſupprimer les premiers ordres de l'État; qu'au contraire il en a toujours ſuppoſé l'exiſtance diſtincte; & que ſes vœux ſe ſont bornés à demander l'égalité des droits dans l'ordre civil & une délibération commune dans l'Aſſemblée générale. (Page 157.)

M. de Calonne a bien de la bonté de prouver que les cahiers de ſeize Provinces & l'autorité des plus fameux publiciſtes n'ont jamais ſuppoſé une Monarchie ſans nobleſſe. Il ne ſait donc pas que ce beau Décrét eſt né au milieu de vingt-quatre bouteilles de Champagne, & a été porté tout chaud à une ſéance du ſoir. Il y a ce que nous appellons

petite & grande discussion. La première dure une demie heure, l'autre trois jours; celle ci est livrée aux grands Orateurs, l'autre aux roquets de la liberté, aux répétiteurs des grands maîtres.

La victoire ne fut gagnée qu'à moitié; il falloit, avec les parchemins héraldiques, brûler aussi les cordons, fondre les croix, parfiler les plaques. Dans ce moment on eût tout obtenu; on avoit pour garant du succès le bon sens de Menou, la modération de Lameth, l'éloquence de Robespierre. Le lendemain on plaisantoit amérement le Comte de Mirabeau, il répondit.

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi...

Dans l'ivresse du premier succès, les vainqueurs se rassemblent, & voulant consommer leur glorieux ouvrage, ils examinent quels nouveaux objets leur motion pourroit frapper. Il est ridicule, dit l'un, qu'un Citoyen soit derrière une voiture, tandis que l'autre est dedans; ordre d'aller comme un docteur en médécine... Les Dames arrivent à la Messe, suivies d'un sac aristocratique, que des glands d'or enrichissent. Défense d'apporter dans le lieu saint ces monumens de luxe... Il existe encore beaucoup de châteaux, surmontés de deux girouettes, signes féodaux de la souveraineté; exhortation aux Municipalités de faire descendre girouettes, coqs, hûres de sangliers & autres diagnostiques d'Aristocratie. On voit encore sur les voitures de campagnes des porte-manteaux gallonnés, conservateurs trop fidèles des livrées si judicieusement proscrites, Amende contre tout Sellier qui fera des porte-manteaux ennemis de la Révolution. Ces différentes réformes faisoient retentir d'applaudissemens le club des Jacobins, lorsque l'abbé Sieyes ayant laissé voir un sourire

ſardonique, le troupeau imitateur reprit ſes applaudiſſemens, & Roberſpierre ſa motion.

NOTE XIII.

Et moi je ſoutiens, j'offre de prouver, je prouve, qu'il n'eſt pas vrai qu'il ſe prenne, chaque année, une maſſe de cinquante-huit millions, huit cent trente-ſix mille livres pour être diſtribuée en largeſſes ; & *que* la foule d'articles incalculables *allégués pour augmenter encore cette maſſe, n'eſt qu'une foule d'exagérations & de fauſſes inductions deſtinées à alimenter, ſous le titre d'abus miniſtériels, les préventions & la haine inſpirées au Peuple contre le Gouvernement.* (Page 280).

Manifeſte contre M. Camus, déclaration de guerre au Comité des penſions. Il eſt vrai que jamais on ne porta l'inhumanité de la vengeance à un ſi ſcandaleux excès. On a d'autant moins conçu cette frénéſie, que le plus grand nombre des penſionnaires n'appartenoit point à l'ordre proſcrit ; que les abus étoient reconnus par les Miniſtres-même, & que c'eſt le ſeul objet ſur lequel ils ſe fuſſent exécutés de bonne foi.

A la vérité le Comité inquiſitorial n'a pas déguiſé que ces penſions étoient grévées d'une diminution de deux cinquièmes; mais il a conſtamment raiſonné, comme ſi cette réduction étoit idéale.

M. de Calonne triompheroit aiſément en montrant les doubles emplois, la confuſion des objets, les fautes de calcul faites par des hommes étrangers à ce genre de travail, & qui, tranſportés tout-à-coup au milieu de tant de brevets

& dans le labytinthe de la comptabilité, ont montré les dangers de l'inexpérience, & la triſte beſogne de la vanité incapable.

Il faut lire les détails des abſurdités de M. Camus. La liſte en eſt longue & le réſultat frappant. Car les cinquante-huit millions, huit cents & tant de mille livres qu'il a eu l'audace d'annoncer ſous le titre de largeſſes, ſont réduits à trente-deux millions ; conſéquemment il exiſte pour près de *vingt-ſept millions de fauſſeté.* M. de Calonne s'excuſe ſur ce qu'il n'affoiblit pas le mot. Il eſt trop honnête ; on ne fait pas tant de façon avec M. Camus ; ce n'eſt pas le quarantième démenti donné à ſes aſſertions, & ſes œuvres ne ſont que des menſonges imprimés.

Le petit Camus n'a jamais eu de réputation ; parce qu'il n'importoit à perſonne qu'un Camus fut probe ou improbe, habile ou mal-adroit ; mais depuis la perſécution ſuſcitée au Roi à l'occaſion du livre rouge, la race des Camus eſt à jamais conſpuée, & ce nom ne ſera plus prononcé ſans ridicule ou ſans indignation.

NOTE XIV.

Les deux règlemens qui accompagnoient les lettres de convocation, émanoient d'un Miniſtre républicain par naiſſance, deſpote par caractère, populaire par vanité, anti-monarque par ambition (*Pag. 316*).

L'auteur a craint d'être accuſé de porter le reſſentiment juſques dans le tombeau, s'il achevoit le portrait de ſon ennemi ; je dis le tombeau, car pour M. Necker, n'être pas Miniſtre eſt pire

que le néant. Ayant plus de vanité que d'orgueil, il n'agit que pour briller. Un revenu journalier de louanges & de flatteries ſur-tout, eſt un beſoin ſi preſſant pour cette petite ame, maſquée ſous de beaux déhors, qu'il ne s'occupe pas même de ſa réputation ; pourvu qu'il puiſſe compter ſur un peu de faveur. Dans un Roi, il ne ne veut qu'un pupille ; dans ſes collégues que des écoliers ; dans ſes agens, que des automates actifs ; dans le peuple, qu'un vaſte ſujet qu'il puiſſe travailler à ſon gré. Il ignore les intérêts d'un grand Etat, l'importance de ſes rapports avec les Nations voiſines, les circulations du commerce, la marche inégale du crédit, remarque ſi vraie, que dans douze ou quinze volumes qui formeront ſes œuvres, on ne trouve jamais l'homme au courant des événemens. Les grands réſumés de l'hiſtoire ſont perdus pour lui ; & malgré ſes efforts pour être un génie vaſte, on le rencontre toujours ſur la même route, ne pouvant outre-paſſer le point que la nature lui a marqué.

S'il refuſe un projet violent ou tutélaire de l'autorité, ce n'eſt point par un vain ſcrupule, mais parce qu'il ne l'a pas conçu. L'idée ſeule d'aſſujettir ſa penſée à celle d'un autre, lui paroît un manque de reſpect à ſon propre génie. Cela s'explique ſans peine ; ce que nous eſtimons le plus au monde, c'eſt l'or, & ce qu'il y a de plus difficile, eſt de l'acquérir. Celui qui eſt allé en ravir une grande quantité au milieu de tous les obſtacles qui le défendent, eſt mis dans notre eſprit ſur la liſte des plus fameux Conquérans ; on l'enivre d'encens & de reſpects ; de-là vient l'orgueil dont il ſe nourrit ; telle a été l'hiſtoire de Necker & la cauſe de l'opinion ſublime qu'il a conçue de lui-même.

Chez une Nation telle que la nôtre, envain le Roi l'eût nommé premier Miniſtre, envain il l'eût revétu du manteau ducal, les Français ſe ſeroient toujours rappelés de Théluſſon-Necker & compagnie, & auroient confondu dans ſa perſonne, le banquier & le ſattrappe. Necker s'en appercevoit avec douleur ; il portoit la tête au vent, & malgré cela les gens de la Cour en allant manger ſon aſſez mauvais dîner, croyoient toujours faire quelque choſe pour lui.

M. de Calonne trouve les perturbateurs du repos public bien ingrats envers M. Necker, car il ne les a pas mal ſervis. Il ne vouloit de troubles que ce qu'il en falloit pour que les deux partis, également embarraſſés, l'appellaſſent pour les concilier. Ignorant la force terrible d'un torrent débordé, il n'a pas preſſenti qu'aucune force ne pourroit l'arrêter, s'il étoit une fois échappé hors de ſon lit. Ce torrent, c'eſt le Peuple.

NOTE XV.

L'impudent ! ce qu'il appelle un acte de démence vraiment ſacrilège, c'eſt un ordre du Roi, c'eſt une proclamation de Sa Majeſté, par ſes hérauts, &c. (Page 326).

Il eſt ici queſtion de M. de Mirabeau. Si M. de Calonne n'étoit pas en Angleterre, ſa phraſe virulente occaſionneroit ſûrement un duel (1). Au

(1) Meſſieurs de Calonne & de Mirabeau ont eu jadis des rapports miniſtériels : le ſecond déclara la guerre au premier dans l'Epître dédicatoire au Roi, qui précède le livre ſur l'Agiotage. Le Miniſtre s'en eſt vengé en s'obſtinant à ne jamais compter M. Mirabeau parmi ſes ennemis.

mois

mois de Novembre 1789, M. de Cocherel dit à M. de Mirabeau qu'il comptoit pour rien tous ces f... propos ; celui-ci furieux demande ſon épée & veut le ſang de M. Cocherel. On ſe jette autour de lui, & des amis pacifiques emmènent M. *Cocherel dans une voiture.*

Au mois d'Octobre dernier, M. Guillermie dit en pleine aſſemblée, dans un moment de gaité, que M. de Mirabeau étoit un aſſaſſin. Ce député de Provence veut le mener au bois de Boulogne pour n'en revenir jamais ; heureuſement il ſe rappelle que M. Guillermie a été puni par trois jours d'arrêt, & qu'un homme d'honneur ne tire pas une double vengeance.

Tout à l'heure enfin M. d'Ambly ſe croit inſulté, il menace Mirabeau, ſon adverſaire, qui ſort tout en émoi pour aller faire le compte de ce reſpectable vieillard, & après une motion vraiment éloquente, il ajourne la queſtion à la fin de cette Légiſlature.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit de cet ouvrage où Mirabeau eſt nommé ſans éloge ; auſſi prépare-t-il ſes foudres, elles atteindront M. de Calonne, ſoit en Allemagne, ſoit à Turin, ſoit à Madrid, partout enfin où il n'eſt pas.

Une obſervation cependant les réconciliera peut-être, c'eſt que le Miniſtre n'a parlé au député que des erreurs politiques, que des contradictions, que des abus de talens. Ces ſortes de reproches ne brouillent point, & l'on en eſt quitte pour ſe dire :

Petimus que damus que viciſſim.

NOTE XVI.

Quand l'Assemblée seroit CONVENTION, *il n'en résulteroit pas qu'elle eût un pouvoir illimité sur tous les objets, ni qu'elle fût supérieure à toutes les législatures, puisqu'il n'est pas dans la nature des conventions, à* l'instar *desquelles elle seroit, d'avoir un tel pouvoir.* (Page 330.)

Les Citoyens qui ne se piquent pas d'être érudits, ont vu tout bonnement dans le mot *convention*, de la part des Députés le projet de faire tout ce qu'il leur conviendroit ; ainsi, soit dans leurs séances, soit à leurs soupers, soit dans leurs Clubs, ils sont convenus de donner à la France la forme d'un échiquier dont les cases parfaitement égales puissent un jour se passer complettement les unes des autres ; ils sont convenus de détruire la Religion, parce que sa voix puissante a quelquefois rassemblé des milliers d'hommes armés pour le soutien de ses droits ; ils sont convenus de confier tout le pouvoir au peuple, parce qu'on l'égare quand on veut ; ou qu'on l'achete, ou qu'on le flate, & qu'on en fait l'instrument aveugle de toutes les passions : ils sont convenus d'éteindre le Monachisme, parce qu'il servoit de dépôt à une grande partie des connoissances humaines, & que tant que la lumière restera sur la terre, on ne peut ramener les beaux jours de l'Esclavage : ils sont convenus de naturaliser la discorde sur le sol de la France, parce que les beaux arts s'exilent du lieu qu'elle habite, parce que le commerce ne fleurit qu'au sein de l'harmonie ; ils sont convenus d'anéantir la Noblesse, pour isoler les Rois dans leurs

Palais, & de dépouiller les Rois pour qu'ils ne puiſſent plus s'attacher la Nobleſſe par leurs bienfaits : ils ſont convenus de proclamer la liberté de l'expatriation pour diminuer la maſſe de leurs ennemis, & éloigner ces eſprits opiniâtres & ardens qui, impatiens au joug, tenteroient par tous les moyens poſſibles le recouvrement du prétendu deſpotiſme : ils ſont convenus de s'appeller reſtaurateurs, Pères de la Conſtitution, amis du Peuple, hommes d'État, & à la faveur de ces ſobriquets, d'en impoſer au Peuple : ils ſont convenus enfin d'appeller Loix une foule d'eſſais & des opinions mal digérées, nées du philoſophiſme & de la nouveauté.

C'eſt uniquement ſous ce rapport, que nous reconnoiſſons leur *Convention.* Dans les Provinces on affecte de ne pas ſavoir ce que c'eſt. On la blaſphême en Allemagne, on s'en moque en Angleterre, on ſonge à s'en défaire à Paris. Ses inventeurs mêmes commencent à en être très-embarraſſés ; les uns l'abandonnent comme une Orpheline à des Tuteurs fanatiques, & les autres ne la ſoutiennent que par une aſſez plate vanité.

NOTE XVII.

La Loi imprimeroit une tache à ceux qui, voyant la Nation où elle n'eſt pas, & ne la voyant pas où elle eſt, aimeroient mieux l'abandonner à l'oppreſſion des Barnave, des Bouche, des Camus, des Lameth, des Pethion, des Mirabeau, des Chapellier, des Rabaud, des Grégoire, des Menou, des Robeſpierre, des Dupont, & autres ſemblables, &c. &c. (Page 421.)

M. de Calonne ne laisse aucun doute sur ses intentions. Il veut une contre-constitution & non une contre-révolution. C'est-à-dire qu'il faut conserver l'ouvrage du Peuple Français, & rejetter celui de ses Représentans ; revenir aux cahiers & non s'en tenir aux idées arbitraires de quinze Démagogues qui n'ont aucune teinture de la science du gouvernement ; il nomme les ennemis de la Monarchie, & les restraint à douze ; mais il oublie le plus furieux, & le seul dangereux peut être, cet Abbé Sieyes dont le sang-froid assassine bien plus surement la Patrie que les coups jettés au hazard, par ses satellites ; il oublie ce Noailles qui semble avoir du personnel contre le Roi, & une querelle à venger ; déclamateur ivre d'anarchie, & s'abandonnant au délire des plus absurdes espérances ; il oublie ce d'Aiguillon, dont les ridicules tempèrent la malignité ; mais toujours le premier lorsqu'il s'agit de signer la sottise que les autres ont conçue ; il oublie ce Rœderer, l'orgueil ambulant, dont tout le talent est dans sa mémoire, & qui paroît fécond parce qu'il reproduit tour à tour ceux qui l'ont instruit.

Et si M. de Calonne disoit, pour se justifier qu'il n'a nommé que les chefs, je lui dirois qu'il est mal informé. Pense-t-il que Robespierre puisse être jamais compté parmi les destructeurs de la Monarchie ? Il a aboyé, il a crié, mais on ne l'a pas entendu. Grégoire seroit un imbécille s'il n'étoit pas un fou. Il va toujours copiant & s'imagine que ses larcins sont des mystères. Il entend répéter qu'on ne lit plus, & d'après ce calcul il imprime. Duport est classé depuis un an, & quand on le nomme on ne le cite pas, on le ressuscite.

Lorsque Catilina conspiroit, il avoit pour

conjurés Caſſius, Cimber, Cethegus; mais Menou, Camus, Bouche! quels hommes!

NOTE XVIII.

Et ſi en remplir l'obligation eſt un crime, je me dénonce comme très-perſévéramment coupable. (Page 421.)

Un livre qui ne pent être indifférent pour perſonne eſt un préſent à la Nation. Les ennemis des opérations nouvelles y trouvent un appui; leurs partiſans ſont invités à deſcendre dans l'arêne; les gens qui liſent en courant ont ſous les yeux un précis clair & bien raiſonné; les gens du métier y rencontrent des réfutations victorieuſes, des principes les plus faux; toutes les claſſes des lecteurs rendent hommage au talent de M. de Calonne, de traiter les matières avec un ſi bel ordre & une ſi grande netteté que les perſonnes qui les ont le moins étudiées, les liſent avec intérêt.

Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'eſt d'avoir donné trop de confiance aux mémoires qu'on lui a fournis; faute preſque inévitable, lorſqu'on n'eſt pas ſur le lieu de la ſcène. Pour rectifier ce petit nombre d'erreurs, nous avons placé ici des notes plutôt hiſtoriques que critiques. Qu'on regarde donc cette brochure comme un appendix à l'ouvrage de M. de Calonne, que lui-même ne déſavouera pas.

Avant de terminer les notes, qu'on nous permette quelques réflexions ſur cet homme qu'on ne hait point & qu'on s'efforce de déshonorer, qu'on eſtime & qu'on inſulte, & dont l'adminiſtration & la perſonne ſont également calomniées.

Laiſſant à part les défauts de l'homme privé, peut-on nier que doué d'un eſprit ſupérieur, il n'eût propoſé à l'aſſemblée des Notables les trois quarts de ce que l'Aſſemblée a décrété; que la manifeſtation de tous les vices du Gouvernement ne fût l'engagement le plus formel de les corriger; qu'il a fourni un plan pour les opérations ſubſéquentes, plan que M. Necker a toujours refuſé & que le Comité n'a point encore mis au jour; que ſous ſon miniſtère on n'a pas vu les papiers monnoie grévés du lourd impôt de cinq pour cent; que le numéraire, loin de ſe cacher ou de s'enfuir, ſatisfaiſoit à toutes les ſpéculations du commerce; que ſous lui ſeul, la caiſſe de rembourſement a été maintenue en activité; avant d'aller plus avant, il faut prouver la fauſſeté de ces aſſertions, ou les admettre.

Peut-on nier que le Clergé, alors puiſſant, a perdu M. de Calonne pour une partie des projets que l'Aſſemblée a depuis réaliſés : que ſes ennemis acharnés étoient les Parlemens aujourd'hui expulſés; que ſes Conſeils ne fuſſent les mêmes individus qui, dans ce moment, honorent les travaux de l'Aſſemblée.

Peut-on nier que ce ne ſoit vraiment un homme d'Etat avec tous les défauts & les reſſources du génie; qu'il n'appuye ſes idées de calculs effrayans, de preuves ſans replique, de rapprochemens qui amènent la démonſtration?

Peut-on nier que M. Necker a toujours promis de le réfuter, & ne lui a pas même répondu; que M. de Brienne n'ait appris à l'Europe qu'il n'étoit ſeulement pas propre à être le premier commis de ſon prédéceſſeur; qu'en chaſſant l'un de ſes ennemis, & en facilitant à l'autre un départ tant

ſouhaité, ce ne ſoit venger leur rival, victime de l'ambition & de l'hypocriſie.

Quand on nie les faits, on compromet la bonne foi, & on ne les affoiblit point, ſi la dénégation n'eſt pas accompagnée d'autres faits contradictoires.

Le reproche généralement adopté eſt la déprédation. Il faut d'abord péſer la valeur de ce mot vague. On confond preſque toujours une grande dépenſe & la déprédation ; ſans être ſynonimes, elles vont ſouvent enſemble, mais non pas toujours. Sans métaphyſiquer ſur cette diſtinction trop ſubtile, j'aimerois bien mieux examiner ſi dépenſer beaucoup, eſt un auſſi grand vice, qu'on le croit communément ? S'il convient à un grand Etat d'employer les expédiens parcimonieux, ou de porter l'économie auſſi loin qu'elle peut aller ? Mes idées ſur cet objet n'ont point de droits ſur l'opinion générale, mais je prie mes lecteurs de conſulter M. Hume dans ſes diſcours politiques, & de prononcer d'après lui ſur M. de Calonne.

On lui fait un crime de ſa retraite en Angleterre. Eh ! quoi, il demeurera fidèle à un ſol injuſte, où on l'exile, où on lui arrache les marques d'honneur dont on l'a revêtu ; où des Parlemens factieux demandent ſa tête ! Au moment de la criſe, il tente de reparoître, & vient ſe mettre entre les mains de la Nation dont il ſollicite le jugement. A peine a-t-il vu nos côtes, qu'une troupe ſanguinaire le cherche, le couteau de la vengeance à la main, & ſe vante de porter ſes reſtes déchirés aux pieds de ſes ennemis, puiſſans alors, qui ſe ſeroient repus de cet abominable ſpectacle ; en proférant quelques lieux communs ſur le malheur d'irriter le *bon Peuple* qui n'eſt jamais cruel que l'orſqu'on le provoque.

Non, non; c'eſt un devoir de fuir une terre de ſang, où les bourreaux ſont ſans fonctions, malgré que le crime déſole la ſociété entière.

Les principes de M. de Calonne ſont un ſujet de blâme aux yeux de ſes cenſeurs impitoyables; la voilà donc cette liberté qu'on a ſi ridiculement vantée.... On eſt ennemi de la révolution, parce qu'on penſe différamment de ceux qui la gâtent; on trahit la Patrie, parce qu'on lui revèle ſes malheurs; on mérite la colère du peuple, lorſqu'on le met à même de juger par lui-même, ſi on le trompe ou ſi on le ſert. M. de Calonne a uſé du droit qu'a tout citoyen, il a imprimé ce que cent mille français diſeRt moins bien à tous les quart d'heures du jour; il a prévenu de quelques mois une opinion qui ne tardera pas à être générale, ce que lui ſeul a fait de plus, c'eſt de reveiller l'eſpérance au fond des cœurs, & de prouver que tout n'eſt pas conſommé.

Si ſa voix n'eſt pas prépondérante ſur tous les points, au moins doit-elle être écoutée ſur les finances. Il connoît la France, ſous ce rapport, mieux que qui que ce ſoit du corps légiſlatif; ſon amour-propre lui conſeille à chaque minute, de ne jamais perdre de vue les moindres détails; depuis trois ans il vit chez un peuple, ſur cet objet le précepteur de l'univers; ſon eſprit, ſa poſition, le mettant à même d'entendre tous les jours les hommes les plus profonds ſur cette matière; il ſent bien qu'il a beſoin d'avoir trois fois raiſon pour en être cru dans ſa Patrie, où l'audace, l'inexpérience, divinités nouvelles, ſeules obtiennent l'encens du peuple abuſé!

C'eſt l'apôtre du deſpotiſme, dit-on, comme ſi les détracteurs de l'anarchie étoient néceſſaire-

ment

ment les adorateurs du pouvoir arbitraire ! comme s'il n'y avoit aucun intervalle entre les deux excès ! comme si la France, il y a deux ans, étoit couverte d'un vil troupeau d'esclaves ; il est vrai qu'on a troublé nos esprits, qu'on a mis les horreurs de la confusion dans les principes ; mais cependant nous distinguons encore le Monarque qui règne par la loi, du Despote qui n'obéit qu'à sa volonté ! & quelqu'excessifs que fussent les abus, ils laissoient voir les traces de cette différence essentielle. Si la liberté sans bornes est un si grand bienfait, pourquoi faut-il reculer les murs des prisons ? Pourquoi les assassinats sont-ils multipliés ? Pourquoi la France ne suffit-elle plus pour nourrir les pauvres ? Pourquoi deux cents mille Français importunent-ils les nations voisines ? Qu'on nous apprene donc à résister aux faits, ou qu'on vante moins la prétendue régénération ! « Mais le mal-» heureux peuple, charmé de n'entendre parler » que de ses droits, que de sa souveraineté, que » des trophées de sa liberté reconquise, nomme » ses défenseurs ceux qui se jouent de sa crédu-» lité, est plus touché de leurs magnifiques pro-» messes, que de ses souffrances journalieres ; il » se laisse aisément persuader qu'avec encore un » peu de temps il verra ses maux se convertir en » des biens infinis, la prospérité publique sortir » rayonnante des ruines de la Monarchie ».

Nous ressemblons aux Alchimistes faisant l'or à volonté & empruntant un écu... Les biens nationaux sont la matière première, les assignats sont la poudre de projection, la salle du manège le creuset, & les décrets le *Caput mortuum.*

Comment vous permettez-vous, dira-t-on, des phrases aussi séditieuses ? vaut-il mieux être complice

& endormir le peuple ſur le bord du précipice creuſé ſous ſes pas ? lorſque le cri univerſel, le défaut général de ſuccès, la paralyſie de la circulation, le vœu des meilleurs citoyens énoncés dans des milliers d'écrits patriotiques, les proteſtations des villes ſupprimées ou laiſſées dans un oubli volontaire, lorſque, dis-je, tant d'expreſſions de la volonté du peuple ſont mépriſées, faut-il le laiſſer dans l'aveuglement ? au reſte, j'emploie là une expreſſion très-vicieuſe. Cet aveuglement commence étrangement à ſe diſſiper, il ne réſiſtera pas à l'incroyable déficit de deux cents cinquante millions, au vice démontré de l'opération de la *vente*, aux dépenſes exceſſives faites par l'Aſſemblée adminiſtrative, à la pompe abſorbante qui a déja entraîné un partie des huit cents millions nouveaux nés. Mais comme dans ſix mois, des plaintes ſtériles n'aboutiront à rien, il eſt à croire que l'on ne laiſſera pas conſommer un mal irréparable, & que la Nation éclairée daignera ſe rappeller que le délire des particuliers n'eſt rien en comparaiſon du délire des Nations.

FIN.